



**DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL
TRANSPORT SCOLAIRE PRIMAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

JE SOUSSIGNÉ(E) : M. MME.

Nom :

Nom d'usage :

Prénom :

Date et lieu de :
naissance

Adresse :

.....

Ville :

N° téléphone :

Email :

**ATTESTE SUR L'HONNEUR AVOIR INSCRIT MON ENFANT AU TRANSPORT
SCOLAIRE ORGANISE PAR LA REGION SUD POUR LES PRIMAIRES :**

PRENOM	NOM	CLASSE	NOM / VILLE DE L'ETABLISSEMENT	TARIF DE VOTRE PASS ZOU
				<input type="checkbox"/> 90 € <input type="checkbox"/> 45 €
				<input type="checkbox"/> 90 € <input type="checkbox"/> 45 €
				<input type="checkbox"/> 90 € <input type="checkbox"/> 45 €

J'autorise la commune à procéder au remboursement correspondant à ma situation au moyen d'un virement sur le compte bancaire

N°correspondant au **RIB joint**.

FAIT A
LE

SIGNATURE



DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL DU TITRE DE TRANSPORT SCOLAIRE

La commune de Cogolin soutient les familles du territoire en participant partiellement au financement de ce service, assuré par la région, pour leurs enfants scolarisés en écoles primaires.

Soit un remboursement de 55 € pour le plein tarif et de 27 € pour le tarif réduit.

La procédure est la même que pour les années précédentes :

➤ **Inscription et paiement sur le site de la Région**

<https://zou.maregionsud.fr/acheter-un-pass-zou-etudes-2025-2026>

➤ **Demande de remboursement partiel auprès de la Commune :**

1- Remplir le formulaire sans omettre de mention.

2- Réunir les pièces nécessaires à la complétude du dossier :

- Attestation de paiement du pass ZOU (Une pour chaque enfant, à télécharger sur votre espace ZOU)
- Un Relevé d'Identité bancaire (RIB)

3- Retourner le dossier par mail à : cfresia@cogolin.fr ou

au guichet unique 2 avenue des muriers 83310 COGOLIN avant le 30 novembre 2025

➤ **Remboursement :** 2 mois à compter de la demande par virement du Trésor Public.

Les informations recueillies par le présent formulaire sont collectées et traitées par la Commune de Cogolin afin d'instruire votre demande de remboursement de transport scolaire. La base légale du traitement est conforme à l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Ces données seront uniquement traitées par les services de la commune et les services des finances publiques. Elles seront conservées le temps nécessaire au remboursement des sommes remboursées.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter *notre délégué à la protection des données* :

- par voie électronique : rgpd@cogolin.fr
- par courrier postal : Le délégué à la protection des données
Mairie de Cogolin
place de La République
83310 Cogolin